



FICHE FORMATION

SÉCURITÉ INCENDIE & ÉVACUATION

Devenir équipier qualifié de seconde intervention - 2ème partie

Durée : 3 Jours

L'essentiel

Intervenir en sécurité sur un incendie avec l'équipement, les techniques et les moyens d'extinction adaptés

Trois jours pour compléter la formation de l'équipier de seconde intervention : scénarios plus complexes, feux industriels et coordination avec le chef d'équipe.

Enjeux

- Les feux industriels (liquides inflammables, installations sous tension, capacités) demandent des tactiques différentes du feu de bâtiment.
- Sous le stress, l'équipier doit exécuter des consignes courtes et rester capable de signaler un danger nouveau.

Objectifs pédagogiques

- Intervenir sur des feux industriels de nature variée.
- Appliquer les consignes du chef d'équipe et rendre compte.
- Adapter les moyens d'extinction au type de feu.
- Assurer sa sécurité et celle de l'équipe en intervention.

Programme détaillé

- 1 Feux de liquides inflammables, de gaz, d'installations électriques.
- 2 Emploi des agents extincteurs : eau, mousse, poudre, dioxyde de carbone.
- 3 Manœuvres en équipe avec appareil respiratoire.
- 4 Communication et transmission d'informations en intervention.
- 5 Exercices de synthèse et retours d'expérience.

Public concerné

- Équipiers de seconde intervention ayant suivi la première partie

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com



Prérequis

- Avoir suivi la première partie, aptitude médicale à vérifier.

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel, exercices sur feux et scénarios industriels.

Évaluation des acquis

- Évaluation pratique de fin de formation.

Cadre d'application

La formation ne remplace pas l'aptitude médicale ni l'autorisation de l'employeur. Le cadre réglementaire décrit est celui de la France ; les obligations applicables au Bénin ou dans un autre pays différent et doivent être vérifiées avec l'autorité ou l'exploitant local.

Intéressé par cette formation ?

Programme détaillé, dates de session (intra ou inter-entreprises) et devis sur simple demande, au Bénin comme en France.

info@ifecarm-qhse.com · (+229) 01 91 38 44 44 · (+229) 01 91 32 24 70 · (+33) 7 67 72 43 68

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com